



# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/11/2018**

**LYCEE BERTRAN DE BORN**

**Année scolaire 2018-2019**

**Séance n 2**

**COLLEGE BERTRAN DE BORN**

**Année scolaire 2018-2019**

**Séance n° 2**

Le conseil d'administration se réunit le jeudi 29 novembre 2018 à 18 heures, sous la présidence de M. Guillaume MOUETTE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 19 novembre 2018, soit 10 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education.

| Lycée Bertran de BORN             | Titulaires / Suppléants          |                               | Présent   | Excusé     | Absent    |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-----------|------------|-----------|
| 1                                 | M. Guillaume MOUETTE             | Proviseur                     | X         |            |           |
| 2                                 | Mme Mickaëlla CHAMLONG           | Proviseure adjointe           | X         |            |           |
| 3                                 | M. Laurent CASTERA               | Gestionnaire                  | X         |            |           |
| 4                                 | Mme Isabelle BRAHIM              | CPE                           | X         |            |           |
| 5                                 | Mme Brigitte DUFOURQ             | DDFPT                         | X         |            |           |
| 6                                 | Mme Mireille VOLPATO             | Région Nouvelle Aquitaine     | X         |            |           |
| 7                                 | M. Yannick ROLLAND               | Région Nouvelle Aquitaine     |           |            | X         |
| 8                                 | Mme Céline TOULAT                | Mairie de Périgueux           |           | X          |           |
| 9                                 | M. Antoine AUDI                  | Grand Périgueux               |           | X          |           |
| 10                                | M. Francis ARDOUIN               | Personne qualifiée            | X         |            |           |
| 11                                | Mme Laetitia THELOT              | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 12                                | Mme Valérie THIESSE              | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 13                                | M Frédéric TEYSSIER              | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 14                                | M. Yann LISOIE                   | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 15                                | M. Georges ROCHARD               | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 16                                | M Rémi GUIMBAIL                  | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 17                                | M. Bruno ROQUES                  | Pers. enseignant et éducation | X         |            |           |
| 18                                | M. Yannick MOSSION               | ATOS                          | X         |            |           |
| 19                                | Mme Isabelle HIVER               | ATOS                          | X         |            |           |
| 20                                | Mme Amélie LESERVOISIER          | ATOS                          |           | X          |           |
| 21                                | Mme Elisabeth MONTERLOS          | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |
| 22                                | M Sahmy CHIAB                    | Repres. des parents d'élève   |           |            | X         |
| 23                                | Mme Chantal VALADE               | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |
| 24                                | Mme Nathalie JOSEPH              | Repres. des parents d'élève   | X         |            |           |
| 25                                | Mme Christine DARNAULT           | Repres. des parents d'élève   |           | X          |           |
| 26                                | Mme Pauline LABAILS              | Repres. des élèves            | X         |            |           |
| 27                                | Mme Lisa LACOSTE                 | Repres. des élèves            |           | X          |           |
| 28                                | M Baptiste MIGNIOT               | Repres. des élèves            | X         |            |           |
| 29                                | Mme Marie-Amélie ROUSSET-GOURBAT | Repres. des élèves            | X         |            |           |
| 30                                | M. Nicolas ROCHARD               | Repres. des élèves            | X         |            |           |
| <b>TOTAL DES MEMBRES PRESENTS</b> |                                  |                               | <b>23</b> | <b>sur</b> | <b>30</b> |

| Collège Bertran de BORN | Titulaires / Suppléants           |                             | Présent                       | Excusé     | Absent    |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|-----------|
|                         | 1                                 | M. Guillaume MOUETTE        | Proviseur                     | X          |           |
|                         | 2                                 | Mme Christine DUVALEIX      | Principale adjointe           | X          |           |
|                         | 3                                 | M. Laurent CASTERA          | Agent comptable               | X          |           |
|                         | 4                                 | Mme Laurence CUVELIER       | CPE                           | X          |           |
|                         | 5                                 | M. Stéphane DOBBELS         | Conseil départemental         |            | X         |
|                         | 6                                 | M. Thierry CIPIERRE         | Conseil départemental         | X          |           |
|                         | 7                                 | M. Richard BOURGEOIS        | Mairie de Périgueux           | X          |           |
|                         | 8                                 | M. Jean-François LARENAUDIE | Grand Périgueux               |            | X         |
|                         | 9                                 | M. Vincent NAVARRO          | Personne qualifiée DSDEN      | X          |           |
|                         | 10                                | Mme Delphine LABAILS        | Personne qualifiée CD         |            | X         |
|                         | 11                                | Mme Béatrice BOUZINAC       | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 12                                | M. Olivier LAFFITE          | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 13                                | Mme Cécile RAYNAUD          | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 14                                | Mme Isabelle LECOLIER       | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 15                                | Mme Isabelle VIERNE         | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 16                                | Mme Cécile TISSIER          | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 17                                | M. Paul-Louis CAILLER       | Pers. enseignant et éducation | X          |           |
|                         | 18                                | M. Pierre DANIEL LAMAZIERE  | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 19                                | Mme Patricia BARGOIN        | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 20                                | Mme Michèle PREVOT          | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 21                                | M. Serge METIFEU            | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 22                                | Mme Karine PICOD            | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 23                                | Mme Sophie CARLES           | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 24                                | Mme Marie-Aude MANIEZ       | Repres. des parents d'élève   | X          |           |
|                         | 25                                | M. Renato RIBEIRO FERNANDES | Repres. des élèves            | X          |           |
|                         | 26                                | M. Noé DANIEL LAMAZIERE     | Repres. des élèves            | X          |           |
|                         | 27                                | M. Léonard IMBERDIS         | Repres. des élèves            |            | X         |
|                         | <b>TOTAL DES MEMBRES PRESENTS</b> |                             | <b>19</b>                     | <b>sur</b> | <b>27</b> |

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 heures 10.

## ORDRE DU JOUR

- Installation des différentes instances (lycée)
- Budget 2019 (collège et lycée)
- Modification du règlement intérieur (collège et lycée)
- Projet d'établissement (collège et lycée)
- Décisions Budgétaires Modificatives (lycée)
- Contrats et Conventions (lycée)
- Questions et informations diverses

Le secrétariat de séance est confié à Mmes Chamlong et Duvalaix

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

VOTES :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 19 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 0  |

L'ordre du jour est approuvé

**COLLEGE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/11/2018**

VOTE :

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 19 |
| Contre :          | 0  |
| Abstention :      | 0  |

Le procès-verbal est adopté.

**LYCEE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 /10 2018**

VOTE :

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 23 |
| Contre :          | 0  |
| Abstention :      | 0  |

Le procès-verbal est adopté.

**Installation des différentes instances (lycée)**

Cf à l'annexe joint

**Autorisations de délégations de signatures au chef d'établissement pour :**

- Dispenser les aides sociales

Votes :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 19 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 0  |

- d'attenter les procédures de défense de l'établissement en justice

Votes:

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 19 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 0  |

- Renouveler l'adhésion au GRETA (Lycée)
- Vote :

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 23 |
| Contre :          | 0  |
| Abstention :      | 0  |

## **PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CITE SCOLAIRE**

### **Résumé du projet d'établissement de la cité scolaire :**

Rappel des 3 axes :

Accueil et suivi des élèves en 6<sup>ème</sup> et 2<sup>ndes</sup> : développement des dispositifs d'accompagnement, des pratiques pédagogiques afin de mieux préparer les élèves.

Réflexion sur le parcours de formation de la 6<sup>ème</sup> à la terminale

Rôle des parents d'élèves – Travail d'équipe avec l'établissement

Formation des personnels : meilleure utilisation de l'outil numérique.

Ouverture culturelle et rayonnement à l'international :

Voyages à l'étranger, échanges linguistiques –La Région propose des accompagnements financiers pour ce type de projets.

Domaine des sciences : développer l'appétence pour les carrières scientifiques et promouvoir les vocations scientifiques notamment chez les filles, mais aussi chez les garçons car le pays manque d'ingénieurs...

Etoffer la culture générale des élèves avant qu'ils ne s'engagent dans le supérieur.

Citoyenneté et climat scolaire :

Les actions du CESC (engagement important des infirmières), travail sur le climat scolaire avec plus de vigilance au niveau du collège. Stage d'équipe demandé sur le thème du harcèlement accepté – Il sera ouvert en priorité aux personnels du collège mais aussi à ceux du lycée.

Les formations des délégués

Le rôle des associations de la cité, des élèves et étudiants, des anciens élèves

Les activités de la section sportive, de l'UNSS tout ce qui favorise le vivre ensemble.

L'établissement est très sollicité par les collectivités locales, par le Rectorat pour mettre en œuvre des actions culturelles, pédagogiques. On ne peut pas répondre à tout, mais on sélectionne, on trie selon nos besoins.

A tout moment on essaie de nourrir positivement ce climat scolaire.

Des évaluations sont prévues pour mesurer les plus-values, les progrès (apport des indicateurs)

Le projet d'établissement n'est pas une entité figée : au contraire, il est évolutif, modulable. Il est élaboré pour une durée de 3ans

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 19 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 0  |

### **Vote du contrat d'objectif du collège**

M. le Proviseur l'a présenté en détail lors du dernier Conseil d'Administration du collège du 19 novembre 2018. Il n'y a ni remarques, ni objections. Il est donc soumis au vote.

Vote :

| Résultats du vote |    |
|-------------------|----|
| Pour :            | 19 |
| Contre :          | 0  |
| Abstention :      | 0  |

## **Modification du règlement intérieur (collège et lycée)**

Un avenant concernant la réglementation de la détention et l'utilisation du téléphone portable dans l'établissement a été proposé à la Commission Permanente qui s'est tenue précédemment ce jour à 17h.

Suite à la loi sur l'interdiction des portables dans les écoles primaires et les collèges du 3 août 2018, il avait été décidé pour tous les élèves de la cité scolaire l'interdiction d'utiliser le téléphone portable dans les locaux (salles de cours, couloirs, self, gymnase etc.) – Une tolérance avait été adoptée pour un seul lieu : les différentes cours de l'établissement (espaces extérieurs aux locaux)

Une circulaire émanant du ministère a reprécisé l'interprétation qu'il faisait de la loi : interdiction totale dans les collèges.

Un nouvel avenant au règlement intérieur est donc mis au vote du CA.

Pour les élèves en situation de handicap ou bénéficiant d'un PAI, la tolérance pour l'utilisation du portable en cas de nécessité, sera notifiée sur le protocole qui accompagne l'élève et donc connue des personnels.

L'interdiction totale d'utilisation du portable s'applique lors des sorties scolaires et des cours d'EPS. En ce qui concerne les voyages scolaires, se conférer au règlement interne.

Un représentant des parents d'élèves précise, loi en main, que le CA a la possibilité d'apporter une exception à la décision prise et indiquer un lieu précis de tolérance dans l'établissement.

Pour les lycéens et les étudiants l'interdiction de l'utilisation du portable se limite aux locaux, donc pas de changement quant au règlement intérieur. Toutefois, l'avenant précisera que le portable est toléré à l'internat et aux foyers de l'internat et celui des élèves, même si ce sont des lieux couverts.

L'avantage de cette interdiction au niveau du collège : on évitera les dérives dans la cour où à plusieurs reprises des élèves ont filmé des scènes de bagarres, de conflits.

Les élèves n'auront plus la possibilité d'appeler sans arrêt leurs parents au moindre incident, ce qui permettra à la vie scolaire de régler plus sereinement les problèmes.

Les élèves pourront s'adonner à d'autres activités, comme jouer aux échecs ou à des jeux de société durant les pauses, notamment la pause méridienne.

Il est précisé qu'à la rentrée, des parents s'étaient vivement prononcés pour l'interdiction totale du téléphone portable dans l'établissement, comme dans tous les autres collèges de la ville, voire du département.

Un représentant des élèves fait remarquer que justement dans les autres collèges l'interdiction n'est pas forcément respectée.

Un représentant des parents remarque qu'il s'agit d'une loi de « communication », et qu'elle ne pourra pas être totalement appliquée.

Une personne qualifiée répond qu'une loi, par définition, n'atteint pas son objectif à l'instant T... D'où des contentieux qui peuvent naître... Mais cette affaire demande du temps. De là à penser que cette loi va régler le problème une fois pour toute, c'est irréaliste.

Il est précisé aussi que l'usage pédagogique est un espace permis : avec l'évolution rapide des techniques, on voit que bientôt on aura besoin d'utiliser constamment le portable, à l'avenir cela deviendra un véritable ordinateur.

Monsieur le Proviseur met l'accent sur l'exemplarité des adultes au sein de la cité en matière d'utilisation du téléphone portable. La répression totale et aveugle est déconseillée en la matière, ce serait une guerre contreproductive : on sera vigilant mais avec bienveillance.

Enfin, l'idée de cette interdiction est déjà répandue et nourrie au sein du collège, pour que les élèves s'y préparent psychologiquement : L'avenant sera diffusé aux élèves avant la sortie des vacances de Noël et effectif dès le 7 janvier 2019. L'avenant sera collé dans le carnet de correspondance et signé par la famille et l'élève.

cf. à l'avenant joint en annexe.

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 19 |
| Contre :                  | 2  |
| Abstention :              | 2  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 17 |
| Contre :                    | 1  |
| Abstention :                | 1  |

## **Budget 2019 (collège et lycée)**

Des points sont à traiter en amont du budget ;

Voyage Bachibac ;

Il a été acté en juin 2018, mais il y a un déficit du point de vue des partenaires espagnols.

L'échange se déroulera en Andalousie du 12 au 19 mai 2019.

Participation des familles : maximum 330 euros en fonction des aides diverses obtenues :

Participation de la Région 80euros par élève (100 euros pour les élèves boursiers)

Participation des associations (AEBB, Associations des parents d'élèves)

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

- Service de restauration et d'hébergement :

Une volonté s'affiche: garder le même fonctionnement avec une harmonisation sur les délais pratiques. Maintien du règlement du service hébergement – Un travail est en cours sur l'harmonisation en Nouvelle Aquitaine pour brosser les différences avec, par exemple, Le Limousin ou le Poitou où les tarifs de restauration et d'hébergement sont plus élevés que ceux de l'Aquitaine. On s'aventure donc vers une harmonisation des tarifs avec une modulation selon la situation sociale des parents – C'est une piste de réflexion, et ce n'est pas encore acté. En attendant, en 2019 les tarifs restent figés pour la cinquième année, malgré quelques pressions ou injonctions locales pour une augmentation.

Un professeur intervient pour dénoncer un tarif de restauration plus élevé pour un enseignant de passage dans un autre établissement, mais c'est la réglementation du Conseil Régional.

- Reconduction des contrats pluriannuels par tacite consentement

(cf p 11 du document)

Débat sur l'électricité : depuis 10 ans des panneaux photovoltaïques sont installés dans la cité mais ne sont pas fonctionnels.

Depuis 2011, effectivement, les panneaux ne sont pas reliés au prestataire ENIDIS, à cause d'une erreur de conception. Il y aurait la possibilité d'utiliser l'énergie produite en autoconsommation. Cela ferait baisser la facture Il faudrait pour cela creuser une tranchée, pour relier ces panneaux à la rue Waldeck Rousseau (en sous-sol donc, elle passerait sous le BVS...) Ce n'est donc pas intéressant de se lancer dans de tels travaux. Il est soulevé l'aspect scandaleux de l'investissement (des collectivités locales) et le non-retour sur investissement. Ceci dit, c'est un coût pour la collectivité mais pas pour l'établissement.

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 19 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 0  |

## **Présentation des deux budgets**

M Castéra, gestionnaire de la cité scolaire, expose en parallèle les deux budgets, dans la mesure où les deux établissements présentent une cohérence et des similitudes.

Les recettes émanent de trois sources :

L'Etat (la masse salariale, le fonds social, les bourses nationales)

Les collectivités locales : Dotation générale de fonctionnement (DGF) - La Région Nouvelle Aquitaine pour le Lycée et Le Conseil Départemental pour le collège  
L'établissement (dons divers et variés et les apports des associations)

La DGF est maintenue à la hauteur de celle de 2018. Elle est régie par un nouveau critère : la prise en compte du fonds de roulement des établissements. Elle peut donc baisser ou augmenter, voire rester identique à celle de l'année précédente. Ce nouveau critère permet de rester dans un éventail raisonnable de fonds de réserve. Pour la cité scolaire, le fonds de roulement doit permettre de fonctionner 76 jours. La norme est de 60 jours. Mais des prélèvements supplémentaires en 2018 sont encore à intégrer.

Un seuil est fixé pour obtenir 5% supplémentaire de dotation : un établissement qui dispose de moins de 40 jours de réserve peut prétendre à ces 5%. Toutefois, la plupart des établissements ont un gros fonds de roulement, précise l'élue de la Région.

Le gestionnaire a choisi de présenter un budget en déséquilibre afin de prendre en compte les projets prévus.

- Moins 30 000 Euros pour le lycée et moins 10 000 euros pour le collège  
Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la répartition des ressources (et pas sur les dotations)

Les activités pédagogiques : on note une légère hausse des sommes attribuées dans les 2 établissements. Il faut en effet saluer une richesse de ces activités : les voyages sont en l'occurrence dans l'ADN des 2 établissements. Les deux établissements assument les charges des accompagnateurs. Par exemple l'investissement du lycée s'élève à 12 000 euros pour ces charges. Il est à noter que les projets sont déjà engagés.

Le pôle « vie de l'élève » reçoit des sommes importantes, car il faut compter les rétributions des AED et des AESH du 1<sup>er</sup> degré sur ce service.

Pour le collège, le déséquilibre s'élève à 4000 euros :  
2 actions sont prévues en 2019 : lutte et prévention contre le harcèlement scolaire (2000 euros)  
Conseil de la vie collégienne : 2000 euros (ils verront comment dépenser cette somme)

Pour les dépenses de fonctionnement : on note une quasi stabilité des dépenses. Le lycée supporte l'ensemble des charges. Le collège contribue à la fin de l'année à hauteur de 35%.

La répartition est favorable au collège qui représente environ 40% de l'effectif des élèves de la cité scolaire. Le reversement du collège aux charges de la cité scolaire est arrondi à 95 000 euros (une légère hausse de 2500 euros) – cela laisse une certaine latitude.

On note un déséquilibre de 23 000 euros en ce qui concerne le service restauration et d'hébergement.  
Cette baisse est consécutive à une diminution des effectifs globaux de demi-pensionnaires 4 jours et donc des usagers du service. La fréquentation des commensaux reste bonne et stable.

En ce qui concerne la restauration, l'objectif affiché reste de proposer des repas équilibrés et de qualité (du 100% bio deux fois par mois). Les produits frais notamment, cuisinés sur place, sont privilégiés. Une grande partie des achats sont réalisés auprès de fournisseurs locaux : exemple la viande de veau qui vient de Boulazac (la Sobeval) – Cela n'a rien à voir avec le veau élevé sous la mère, mais c'est un circuit court donc du local.

Des céréales sont prévues pour les internes, ce qui a un coût. Par ailleurs on augmente la quantité de rations pour pallier le manque à la maison des plus démunis.

Des menus à base de végétal ont été tentés mais n'ont pas remporté de franc succès. On est souvent confronté à un public qui préfère les frites et les pâtes...

Par la qualité des repas, on veut éviter que les élèves aillent manger des sucreries après le passage au self.

On constate que les lycéens sont des usagers « volatils », attraction des snacks du coin...d'où une certaine fuite. Il est important que tous les élèves aient un repas chaud une fois par jour au self

On trouve 5 composantes dans le choix des menus selon le temps de passage. En effet 1600 repas sont servis chaque jour.

20 élèves de moins au collège et 40 de moins au lycée. A cela s'ajoutent les divers changements de régime et les remises d'ordre en cours d'année. – Tout cela a une incidence sur les recettes.

Il est à noter qu'on louait habituellement l'internat aux mois de juillet et août pour la manifestation MIMOS. Mais cela ne sera pas le cas à l'été 2019 : des travaux sur les sanitaires sont prévus à l'internat.

Actuellement les deux établissements vivent un peu au-dessus de leurs moyens.

Il est à noter qu'un effort important est réalisé en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- ✓ Vitrines de trocs
- ✓ Chaîne de tri sélectif
- ✓ Valorisation des bio-déchets

Un mécontentement d'un professeur s'exprime sur le plafonnement de la DGF. L'élue de la région fait remarquer que le budget de l'éducation nationale est le premier de la Région.

Par ailleurs, les collectivités territoriales connaissent des restrictions budgétaires.

Niveau collège, un représentant des élèves s'étonne de voir figurer dans le budget une ligne « Théâtre en anglais » pour un montant de 1935,00 euros. Effectivement cette ligne n'a pas lieu d'être, car c'est un projet de l'année dernière qui n'a pas eu lieu.

Les difficultés rencontrées avec l'ELIB pour l'installation des vidéoprojecteurs vont être résolues : désormais c'est l'établissement qui les prendra en charge, soit à l'interne (agents) soit par le biais d'un prestataire privé, sachant que le coût d'installation par un privé équivaut à l'achat d'un appareil... (récemment 4 appareils installés pour 800 euros) – En fait on pensait qu'il y avait une technicité particulière pour assurer cette installation, mais c'est à vérifier.

Personne, par ailleurs, ne dénigre la qualité du travail de l'équipe de l'ELIB. Toutefois ils sont concernés par des interventions sur tous les lycées de Dordogne (360 lycées à gérer) et parfois même hors du 24, or ils ne sont pas assez nombreux pour couvrir une telle surface.

Un nouveau projet culturel concernant les collèges et lycées de la ZAP a vu le jour :

**« A la croisée des livres » Prix littéraire en Périgord**

13 classes des établissements de la ZAP sont concernées : 7 de 3<sup>ième</sup> et 6 de 2<sup>nde</sup>.

L'ensemble des élèves, plus de 400, lisent actuellement les 4 livres de la sélection 2019 :

- L'aube sera grandiose. A. L. Bondoux
- Les mots qu'on ne me dit pas. V. Poulain
- Journal d'un vampire en pyjama. M. Malzieu
- Marx et la poupée. M. Madjidi

Des rencontres entre classes de 3<sup>ième</sup> et 2<sup>nde</sup> sont organisées pour que les élèves partagent leurs expériences de lecture encadrées par les professeurs de français et documentalistes.

Chaque classe profitera d'une rencontre avec un des trois auteurs dont la visite est programmée.

Un vote sera organisé en mars avril 2019 pour désigner le livre lauréat de ce prix littéraire.

On procède au vote de la répartition du budget :

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 13 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 10 |

| Résultats du vote - Collège |    |
|-----------------------------|----|
| Pour :                      | 10 |
| Contre :                    | 0  |
| Abstention :                | 7  |

• **Contrats et Conventions (lycée)**

Il faut voter plusieurs autorisations et conventions afin d'éviter de réunir le Conseil d'Administration pour chaque acte.

Délégation au chef d'établissement sur les dépenses et les bons de commande  
vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

Convention concernant le système de sécurité incendie : fin de la période de garantie  
(Entreprise locale Télélec)  
vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

Délégation au chef d'établissement concernant l'analyse vétérinaire, c'est-à-dire, le contrôle de la qualité sanitaire des repas (prélèvement de deux échantillons + un de surface) et une fois par an contrôle de la qualité de l'eau :  
Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

Conventions de l'occupation des locaux hors temps scolaire :

- CAP athlétisme (gymnase),
- Chorale « popchoeur » à la chapelle le mercredi soir,
- Bertran de Born support d'un groupe d'achat alimentaire

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

Convention de partenariat avec la Région pour :

- La mobilité internationale, les échanges
- Renouvellement de la section sportive Handball (49 élèves) C'est la première année d'examen

Vote :

| Résultats du vote - Lycée |    |
|---------------------------|----|
| Pour :                    | 23 |
| Contre :                  | 0  |
| Abstention :              | 0  |

• **Questions et informations diverses**

4 points sont abordés :

Requête des CPGE

Le représentant des étudiants en CPGE indique que la salle de travail réservée aux classes préparatoires est exigüe. Les étudiants souhaiteraient disposer d'une autre salle, de celle, par exemple qui se situe derrière le BVS. Il ne faut pas que ce soit trop éloigné du CDI car les étudiants ont besoin de ressources documentaires. Il serait par ailleurs important de pouvoir séparer les prépas littéraires des prépas scientifiques : selon le type de travail demandé dans une filière, cela génère du bruit et gêne l'autre.

Enfin les étudiants ne disposent dans leur salle de travail actuelle que de 3 ordinateurs qui sont vite et toujours mobilisés.

La CPE du lycée fait remarquer que la salle derrière le BVS est réservée pour les colles.

Le proviseur propose une rencontre avec la direction pour évoquer les différents problèmes et trouver des solutions. Equiper une salle d'un fonds documentaire suppose des mesures de sécurité pour prévenir les disparitions des ressources.

Des débats qui s'en suivent, il ressort que le CDI est mal conçu depuis l'origine. On note que les effectifs sont pour le moment en évolution – Même si dans l'avenir on table au contraire sur une baisse des effectifs... Une réflexion va s'engager sur l'utilisation de la salle A 100.

Tous les jours, dans les permanences du collège, des lycéens sont « hébergés » faute de place... Mais il n'est pas question de vouloir opposer les collégiens, les lycéens et les étudiants.

L'idée d'utiliser à des fins pratiques quotidiennes le musée de l'établissement est évoquée : M Mouette rappelle que le projet était de faire vivre les instruments scientifiques d'autrefois qui sont exposés dans les vitrines, afin de les valoriser en les utilisant. Mais ce n'est pas le cas et c'est dommage. Il ne serait pas impossible de ré agencer les vitrines et de gagner ainsi un espace utilisable et aménageable pour les usagers.

#### Le CDI

Tout le monde souligne le fait que le CDI n'est pas en mesure d'accueillir régulièrement assez d'élèves en demande car il est trop petit pour une aussi grande cité scolaire.

Les représentants des collégiens expliquent les désagréments quotidiens liés à ce manque d'accueil. Ils expriment une certaine frustration.

Le fait qu'une « rubalise » soit installée en hauteur pour séparer l'espace collégien de l'espace lycéen, ne manque pas de choquer les élèves.

Le fonds documentaire : à partir de l'année prochaine une campagne d'achat sera menée avec les documentalistes et les professeurs.

Une vraie question se pose sur les conditions de conservation des collections : on constate que d'année en année des ouvrages disparaissent. Or cela représente un coût très important.

Il est suggéré d'acquérir les ouvrages sous forme numérique, mais cela n'est pas possible pour les ouvrages les plus récents qui sont très convoités.

#### L'internat

Des demandes sont faites pour avoir des salles de travail avec ordinateurs et imprimantes qui fonctionnent.

Il est à noter que l'imprimante est neuve mais que personne n'avait signalé qu'il fallait changer le toner !

Effectivement, tous les ordinateurs sont programmés pour s'arrêter à 20h, mais on peut les rallumer – L'Elib a repoussé l'extinction à 23h30.

Le SELF : Une question est posée sur la diversité des repas le soir. Ce problème va être étudié. Une demande concerne une alternative végétarienne...

Les CPGE demandent une priorité de passage parce qu'ils perdent au moins 10 minutes à faire la queue...

Dans les questions diverses, la vidéo protection de la cité scolaire suscite des interrogations portées par un représentant des parents d'élèves.

Il est rappelé que ce projet avait été voté le 28 novembre 2016 et adopté :

Au lycée 6 votes pour et 6 votes contre

Au collège, 9 votes pour et 1 vote contre

Il s'agissait de recueillir les avis sur le principe. Certains s'étaient inquiétés sur le coût de la maintenance et de la durée de vie.

En fait, la demande est de voir comment cela fonctionne.

Il s'agissait d'un projet de gros travaux de câblage : l'idée étant d'installer la fibre optique en même temps.

Par autorisation, la Préfecture avait donné un avis favorable.

le 27 août 2018 l'autorisation préfectorale est acquise, il a été procédé à la pose des caméras le 10 septembre, mais ça n'est opérationnel que depuis le 27 novembre 2018 .

Il faut envoyer à la Préfecture les vues réelles – Une procédure d'information au public doit être respectée (cf aux différents pictogrammes) – Il n'y a pas de visualisation des écrans en temps réel et au bout de 30 jours de durée les données s'écrasent automatiquement.

En cas d'infraction ou de dégradation, seules 3 personnes ont accès aux images : M Le Proviseur, M Le Gestionnaire et M Loubigniac (pour visualisation mensuelle ou contrôle) Les voiries et zones non privées sont floutés.

Un rendez-vous sera pris assez vite pour que les membres du CA qui le désirent, puissent visionner ce qui est filmé.

Pour quels motifs en est-on arrivé à cette vidéo-protection ? Il y a beaucoup d'intrusions avec dégradations.

Notamment sur les moments d'internat. Il y a bien un grillage le long du bâtiment C (pour les filles), mais ce n'est pas forcément fiable. Le nombre d'infractions reste relativement modeste, mais il y a aussi un effet dissuasif de la vidéo-protection – Depuis l'installation on compte 0 événement.

De plus on traversait une période dense en attentats.

#### Questions des vidéoprojecteurs :

Des demandes sont faites sur la gestion d'un matériel qui coûte cher. Une commission numérique est à créer pour faire le point sur les problèmes de gestion et de maintien du matériel. La web-radio, très peu utilisée. La salle média-langues : les casques sont presque tous ont été détériorés (coût : 3000 euros)

On évoque aussi l'achat de la classe mobile (sur fonds propres) qui est peu rentabilisée : les professeurs parlent du problème récurrent du changement constant de salle d'une heure sur l'autre, et parfois d'un bâtiment à l'autre.

Une première commission a eu lieu par le passé, mais personne n'a voulu assumer le suivi du matériel.

Il faudrait redécouper l'occupation des bâtiments par pôles selon les disciplines.

La demande de classe mobile n'avait pas été formulée par les professeurs de mathématiques et c'est seulement au bout de 6 mois qu'ils ont su qu'elle existait.

Toutefois depuis il n'y a eu aucune demande pour utiliser cette classe mobile : il émerge un fort besoin de formation du personnel à l'utilisation des classes mobiles, d'autant que deux autres vont arriver.

Il est convenu de prévoir une réunion numérique qui rassemblerait un large public.

Une motion est présentée par un enseignant pour acquérir l'application pro-notes à la place de sconet-notes.

Le coût serait d'environ 6000 euros, et il faut compter un hébergement annuel d'une valeur de 1000 euros.

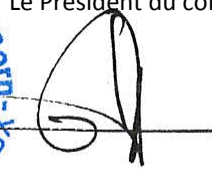
Le logiciel PRONOTE serait utilisé au sein de 7000 établissements dans le pays .les secrétariats et BVS des deux établissements y sont favorables.

Cette motion sera soumise au vote au prochain conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

 Le Proviseur

Le Président du conseil d'administration,

  
Guillaume MOUETTE